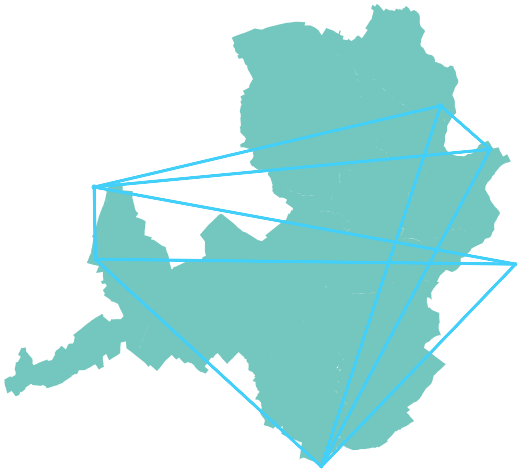


RAPPORT ANNUEL



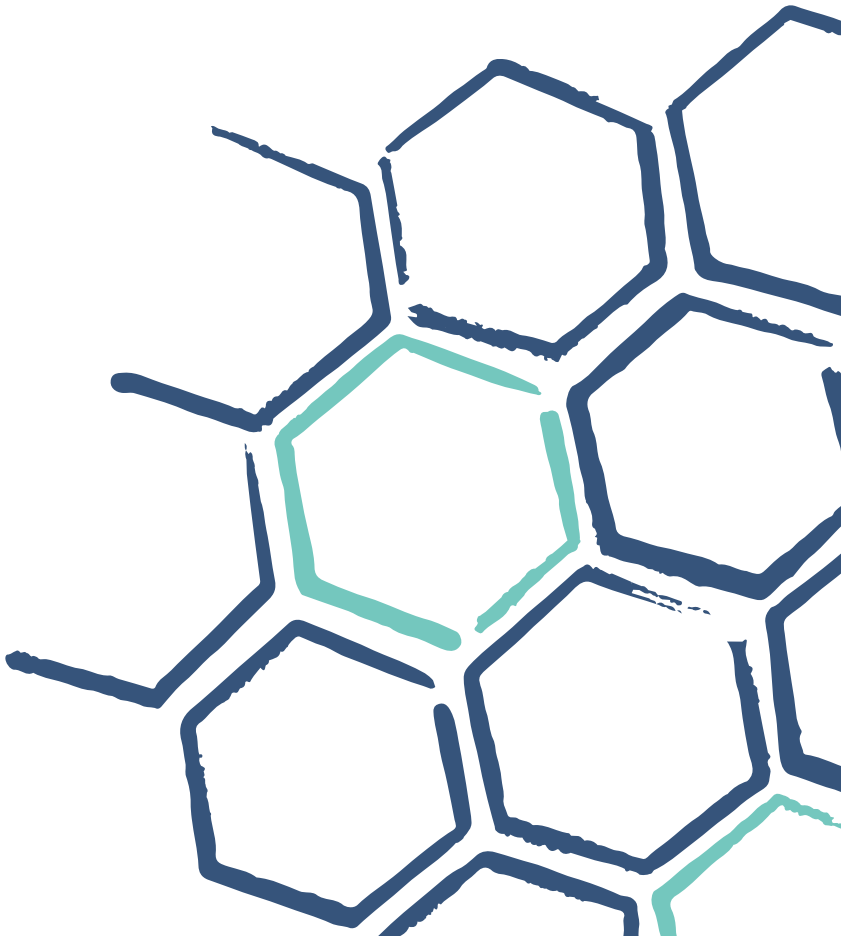
PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2024

CAUX AUSTREBERTHE

SOMMAIRE

Présentation	3 - 4
L'organisation générale	5 - 7
Les faits marquants de 2024	8 - 18
Les déchets en totalité	19 - 20
La déchèterie de Villers Écalles	21 - 22
La recyclerie « Le Maillon Normand »	23
Les coûts	24 - 25
Conteneurs et composteurs	26
Le traitement	27 - 28



PRÉSENTATION

POURQUOI UN RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS ?

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, (article D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

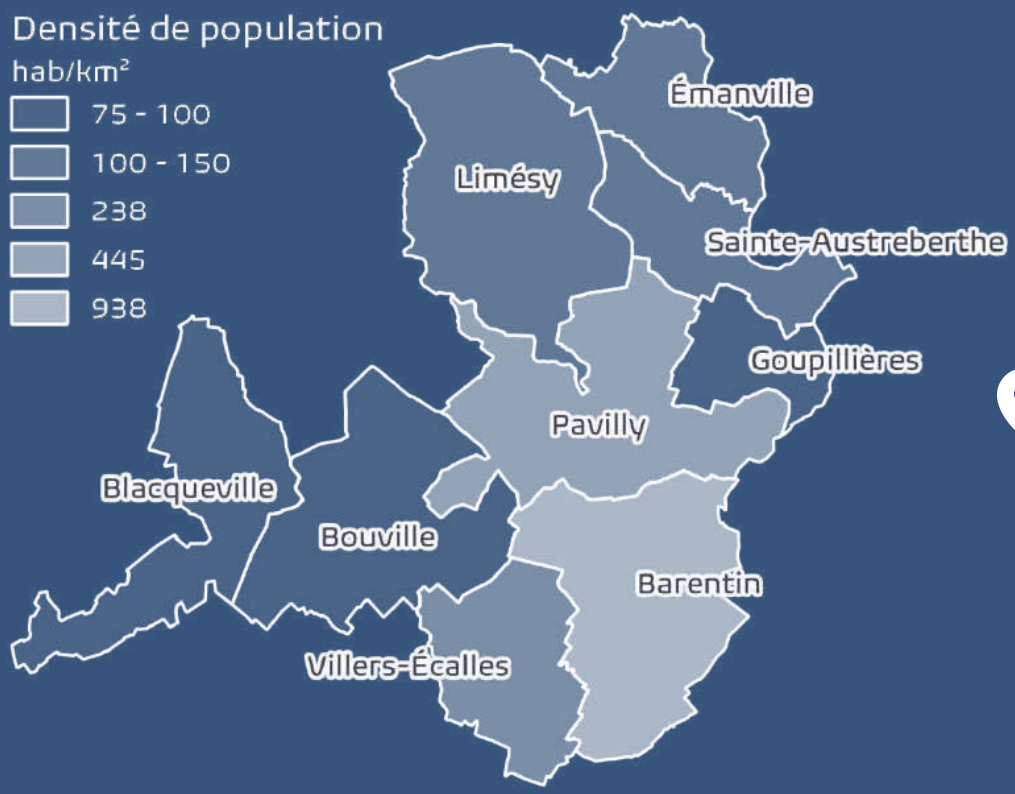
Ce rapport annuel vise un double objectif : Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.

Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est également un élément illustrant l'intégration de la politique déchets, dans la politique développement durable de la collectivité.

Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.





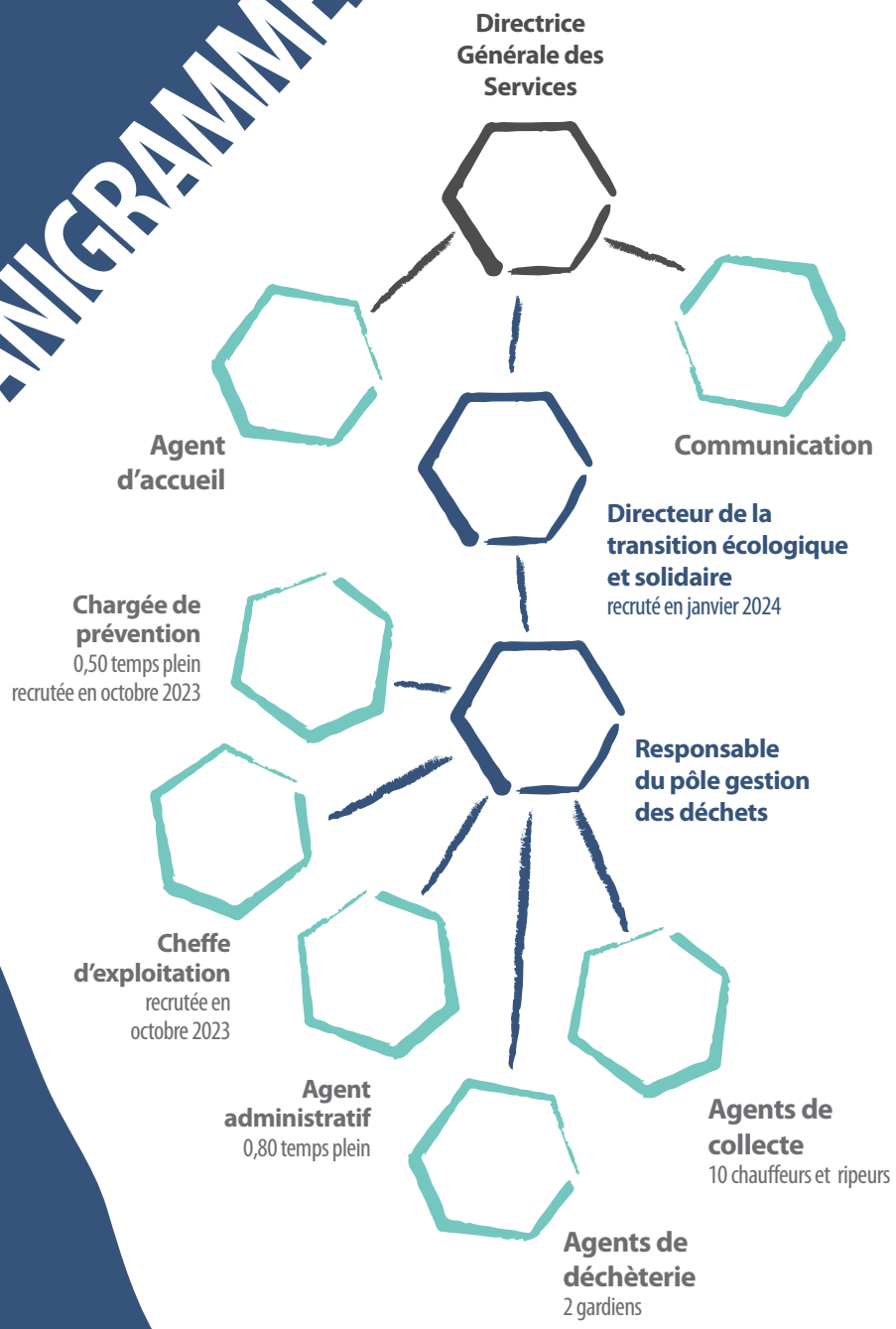
La Communauté de communes Caux-Austreberthe est une collectivité de Seine-Maritime (Région Normandie) de typologie mixte à dominante urbaine, née en 2002.

À l'origine composée de 7 communes, elle s'étend en 2017 aux communes de Blacqueville et Bouville.

9 communes

25 536 habitants

ORGANIGRAMME

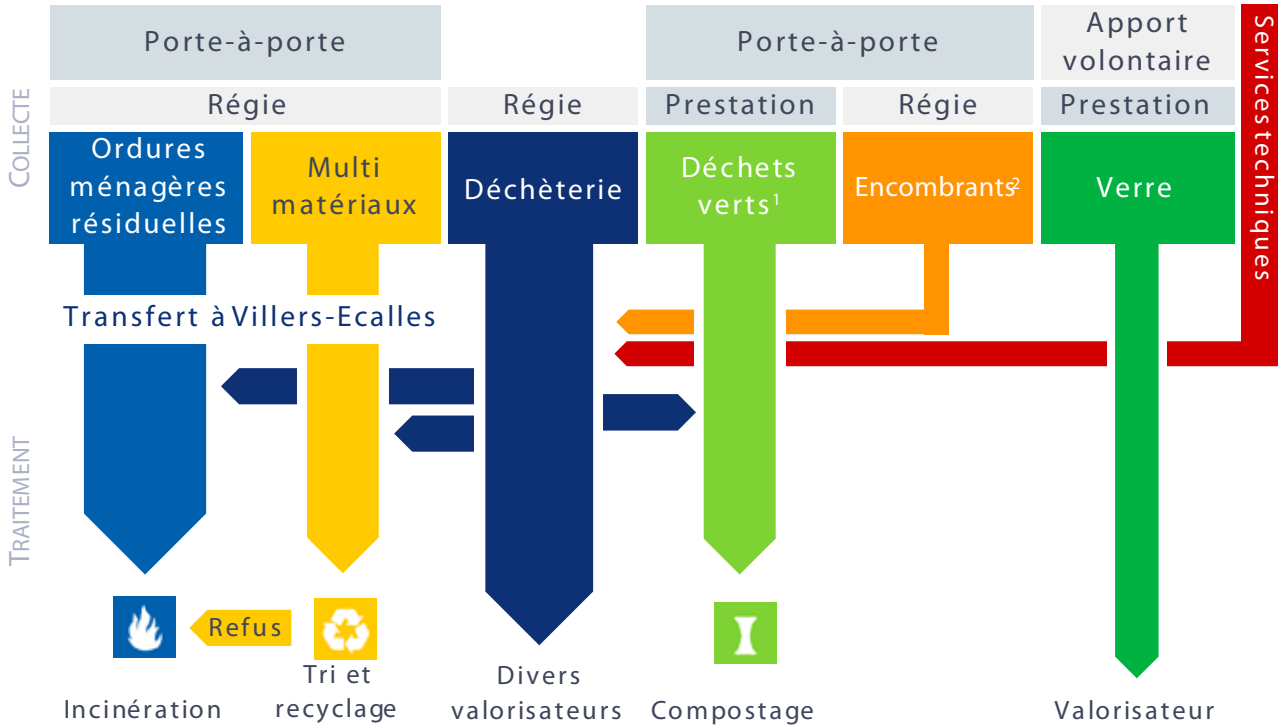


L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Caux-Austreberthe exerce la compétence collecte sur son territoire depuis le 1er janvier 2018. Auparavant, la collecte était exercée en régie communale par Barentin et Pavilly, et en prestation sur les autres communes.

L'accueil des usagers sur la déchèterie de Villers - Ecalles est géré en régie. Les compétences gestion du bas de quai des déchèteries et traitement de l'ensemble des déchets collectés sont transférées au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). L'extension des consignes de tri est en place depuis 2017 sur le territoire du SMEDAR.





LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Les véhicules de la régie ont parcouru 62 522 kilomètres en 2024. Il y a 7 camions (dont 2 anciens et 1 neuf livré fin 2024) bi-compartementés en 2024.

L'EMPLOI

- un directeur de la transition écologique et solidaire recruté en janvier 2024

-une chargée de prévention des déchets - 0,5 temps plein - recrutée en octobre 2023

- une cheffe d'exploitation recrutée en octobre 2023

[1] Barentin, Pavilly et Limésy

[2] habitats individuels des communes de Barentin et Pavilly

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LA PRÉVENTION

En 2024, trois accident du travail enregistrés. Pour limiter les risques, les agents ont suivi des formations sur différentes thématiques :

- Gestes qui sauvent
- La sécurité au travail pour les agents techniques polyvalents
- Prévention pour la sécurité routière

L'ORGANISATION GÉNÉRALE



LES COLLECTES EN PORTE À PORTE



Les **ordures ménagères résiduelles** sont collectées en bacs individuels ou collectifs, à couvercles bleus.



Le flux **multi-matériaux** est collecté en bacs individuels ou collectifs, à couvercle jaune.



Les **déchets verts** sont collectés en prestation avec Véolia, uniquement entre fin mars et mi-novembre, en bacs sur Barentin, en sacs sur Pavilly et Limésy.



Les **encombrants et la ferraille** sont collectés en vrac, sur appel, sur les communes de Barentin et Pavilly uniquement en habitats individuels.

ERREUR DE TRI

Lors de la collecte, les agents sont vigilants à la qualité du tri : du scotch « Erreur de tri » est apposé sur les contenants collectis si les consignes ne sont pas respectées. Une cravate « Erreur de tri » est positionnée sur la poignée des bacs individuels.

L'APPORT VOLONTAIRE

Les colonnes aériennes sont implantées sur le territoire pour la collecte du **verre**. Ces colonnes sont vidées et nettoyées en prestation par VEOLIA Propreté.

Nous avons actuellement 68 colonnes, ce qui donne un ratio de 387 habitants par colonne.

LA COLLECTE DU MARCHÉ DE PAVILLY

Les cartons du marché de Pavilly sont collectés tous les jeudis en prestation par l'association APCAR. Le tonnage collecté n'est pas mesuré, il est estimé à 7 tonnes.

LE TRANSFERT

Les ordures ménagères résiduelles et le flux multimatériaux sont vidés par la régie au quai de transfert de Villers-Ecalles, à côté de la déchèterie. Le SMEDAR se charge de transporter ces déchets jusqu'à son Ecopôle VESTA au Grand-Quevilly.

ORGANISATION

DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

Flux	Ordures Ménagères Résiduelles	DMR	Encombrants	Déchets verts	Verre
Population desservie	25 536	25 536	18 611	20 187	25 536
Couverture du territoire en %	100	100	73	79	100
Mode de gestion	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Apport volontaire
Fréquence	C0,5 / C1	C0,5 / C1	À la demande selon commune	De fin mars à mi-novembre	C0,5

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE

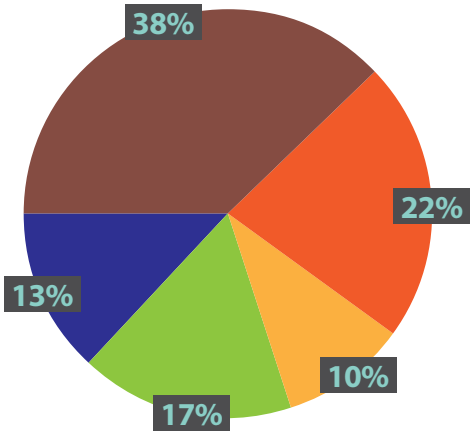
La puce permet de faciliter l'identification des conteneurs par rapport à l'adresse d'affectation et sont référencés sur un portail dédié.

Il existe une variété importante d'équipements sur le territoire en fonction des facteurs suivants :

- Typologie du flux collecté
- Volume du contenant en fonction de la composition du ménage
- Date d'attribution du matériel

Une partie du parc de bacs sur le territoire est pucée. Il s'agit des conteneurs d'ordures ménagères dotés par le SOMVAS (Syndicat des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Austreberthe et Seine) entre 2013 et fin 2017 ainsi que les nouvelles dotations distribuées par Caux-Austreberthe. 1736 nouveaux bacs en 2024 dont 664 à couvercle jaune dotés sur les quartiers des communes de Barentin et Pavilly pour adapter la capacité à la modification de fréquence de collecte bimensuelle.





MOTIFS DE CHANGEMENT DE BACS

- Dotation collecte bimensuelle
- 1ères demandes
- Bacs cassés lors de la collecte
- Bacs cassés suite à l'usure
- Bacs incendiés 0%
- Bacs disparus 0%
- Changement de capacité

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

PILOTAGE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Caux-Austreberthe collecte les déchets des ménages mais également les déchets assimilés des commerçants, artisans et bâtiments publics.

Ces professionnels collectés par le service public ne sont soumis à aucune redevance ni taxe sur le territoire en dépit d'une présentation parfois importante de volume de déchets.

Afin de percevoir les recettes dues, la collectivité a l'obligation de mettre en place une redevance spéciale pour ces catégories étant donné que nous sommes au budget général.

L'établissement est accompagné du cabinet d'études AJBD qui a séquencé l'étude en 3 phases :

- **PHASE 1 :** analyse du service ; restitution en COPIL le 7 février 2023
- **PHASE 2:** scénarios de RS avec différents seuils d'assujettissement
- **PHASE 3 ACTUELLE :** mise en œuvre de la RS en 3 temps enquête-audit-conventionnement avec les redevables potentiels, ajustement de la dotation-test du dispositif et mise en œuvre opérationnelle au 1er juillet 2024.

Un travail opérationnel de grande envergure a été mené conjointement avec une alternante chargée de la prévention des déchets qui a consacré une grande partie de sa mission à la mise en œuvre opérationnelle de la RS. Des rencontres ont eu lieu avec chacun des professionnels identifiés sur le territoire afin de dresser un état des lieux existants, prodiguer des conseils en matière de réduction des déchets et déterminer les besoins pérennes. Ces échanges ont dès lors été tracés au sein d'une convention. Le choix leur a été laissé de recourir à un prestataire privé avec fourniture de justificatifs ou de poursuivre la collecte et le traitement de leurs déchets avec le service public.

La méthodologie a été ajustée au fil de l'eau pour tenir compte de l'ensemble des particularités inhérentes aux professionnels consécutivement aux rendez-vous d'établissement de la convention pour poursuivre la collecte et le traitement des déchets par le service public.

Le 4 juillet 2024, deux délibérations ont été proposées puis adoptées par le conseil communautaire : l'une relative au règlement de facturation de la redevance spéciale et l'autre afférente aux tarifs à renouveler annuellement.





Au 6 novembre 2024, recensement de 55 redevables (42 privés et 13 publics) avec 93 sites redevables au total dont le seuil d'assujettissement atteint 660 litres de déchets minimum hebdomadaire pour les deux flux, ordures ménagères et/ou multimatériaux. Les données doivent être rigoureusement inscrites sur des bases excel pour y faire figurer le nombre d'activités par an, les capacités de bacs hebdomadaire par flux, les fréquences de collecte, les modifications éventuelles ayant un impact sur la facturation au choix trimestrielle ou annuelle.

Les livraisons de bacs dédiés à la RS acheminés chez les professionnels avec récupération des anciens bacs assimilés aux ménages ; la plupart détiennent des serrures gravitaires pour que les autres usagers ne puissent y accéder.

PILOTAGE DE L'EXTENSION DE LA COLLECTE BIMENSUELLE DES OMR ET DMR

en régie/ajustement de la capacité du conteneur à couvercle jaune/octroi d'un composteur avec bioseau pour détourner la part des déchets fermentescibles du bac d'OM

Déploiement du dispositif au sein de 4 quartiers des communes de Barentin et Pavilly pour couvrir 1 746 foyers au total.

Pour mémoire, le dispositif était déjà opérationnel au sein des 7 communes rurales et 2 quartiers de Barentin et Pavilly depuis son démarrage en février 2022.

Préalablement à la mise en œuvre opérationnelle, un courrier sous enveloppe cachetée a été remisé par les agents dans les boîtes aux lettres de chaque foyer concerné pour informer des changements avec en pièce jointe le formulaire papier pour recenser la capacité du bac jaune détenu, le calendrier de collecte pour informer des collectes bimensuelles et les dimensions de bacs.

A réception des formulaires complétés, préparation des classeurs avec répartition égale du nombre de foyer : 1 pochette par foyer avec historique, formulaire complété et étiquette adresse.

Une réponse individuelle a été fournie par mail ou appel à chaque usager utilisant l'encadré « remarque » du formulaire.

Avant chaque manifestation, il a été demandé aux agents de collecte de se porter volontaires pour monter et sticker les équipements puis les acheminer sur le lieu de remise.

Le jour alloué à la manifestation de remise, des stands de sensibilisation étaient présents : le SMEDAR pour les thématiques liées au tri et les ALCHIMISTES pour la partie compostage.

6 manifestations ont eu lieu entre mai et septembre 2024.

Parallèlement, ces modifications de fréquence ont des impacts sur les tournées de collecte retravaillées systématiquement et communiquées aux agents de collecte. Passage en semaine paire ou impaire de tout ou partie des circuits avec à terme une réorganisation et révision générale des tournées. Ces changements ont également des impacts sur le temps de travail des agents de collecte, travail actuellement en cours d'étude.

En 2025, 2 718 foyers des communes de Barentin et Pavilly restent à couvrir, l'équivalent de 7 manifestations au plus près des habitants.

Au total, ce seront 7 794 foyers individuels qui seront couverts à terme au 3ème trimestre 2025.











IMPLANTATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) DE DÉPÔT DE BIODÉCHETS

Conformément à la loi AGEC du 31/12/2023, obligation pour les EPCI à compétence déchets de proposer une solution à ses habitants pour trier ses biodéchets. La solution de compostage individuel est en cours depuis 2022 pour les foyers individuels.

Quant aux habitats collectifs et usagers de centre-ville, décision d'implanter des PAV avec accès par badge compatible avec celui de la déchèterie de Villers-Ecalles. Une expérimentation avait été menée avec des PAV 600 litres ; constat d'un surdimensionnement avec une collecte hebdomadaire grâce aux données issues de la pesée embarquée donc ajustement des besoins en contenants. Un travail affiné sur le terrain a permis de repérer les points adéquats conformément à la législation et au bon sens pratique pour les usagers. 47 PAV seront ainsi déployés courant 2025 avec des collectes en régie par deux de nos bennes étanchéifiées ; les biodéchets seront acheminés au quai de transfert IPODEC de Le Petit-Quevilly pour être traités en méthanisation. Des réunions d'échanges se sont tenues avec les communes et les bailleurs pour mener le projet à bon terme.

En 2025, sera établi un plan de communication efficace pour sensibiliser les usagers, leur remettre leur bioseau en leur expliquant la marche à suivre pour déposer leurs biodéchets au sein du PAV ; commander les housses biodégradables pour maintenir un maximum d'hygiène au sein des conteneurs sur roues 240 et 400 litres.





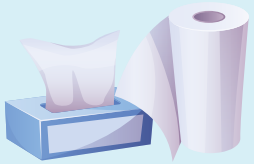
CONSIGNES DE TRI



Restes de repas



Déchets et épluchures de légumes et fruits crus ou cuits, noyaux de fruits



Mouchoirs et essuie-tout
sauf papiers imprimés



Plumes, poils, cheveux
en quantité limitée



Coquilles d'oeufs, de noix, d'arachides, os
en quantité limitée



Marc de café, thé
y compris filtres et sachets en papier

Où vont vos déchets ?

Ils sont transformés en biogaz afin de produire de l'électricité et de la chaleur pour des bâtiments et habitations

Ensemble, trions nos déchets



LES FAITS MARQUANTS DE 2024

SESSIONS DE BROYAGE À DOMICILE

AU SEIN DE 6 COMMUNES RURALES QUI NE DISPOSENT PAS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

Le 5 juillet 2024 a été votée une convention de broyage gratuit et de valorisation des végétaux devant le domicile des particuliers volontaires du territoire. Cet outil permet d'éviter la prolifération des déchets verts en les réduisant à la source et in fine disposer de broyat. En outre, cette prestation évite des déplacements en déchèterie pour l'apport de branchages.

Le démarrage des inscriptions par mail s'est effectué à compter du 8 juillet 2024 et a pris fin le vendredi 6 septembre 2024.

Le broyeur a été positionné devant l'entrée du domicile à un endroit non gênant pour la circulation sur la voirie.

Au total, 24 foyers ont été bénéficiaires de l'opération entre le 14 septembre et le 26 octobre 2024 les samedis.

6 communes rurales :

Sainte-Austreberthe le 14/09/2024

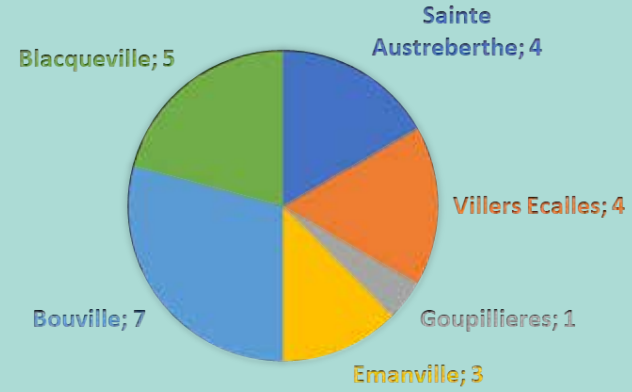
Villers-Ecalles le 21/09/2024

Goupillières le 05/10/2024

Emanville le 12/10/2024

Bouville le 19/10/2024

Blacqueville le 26/10/2024









OPÉRATION MULCHING 2024



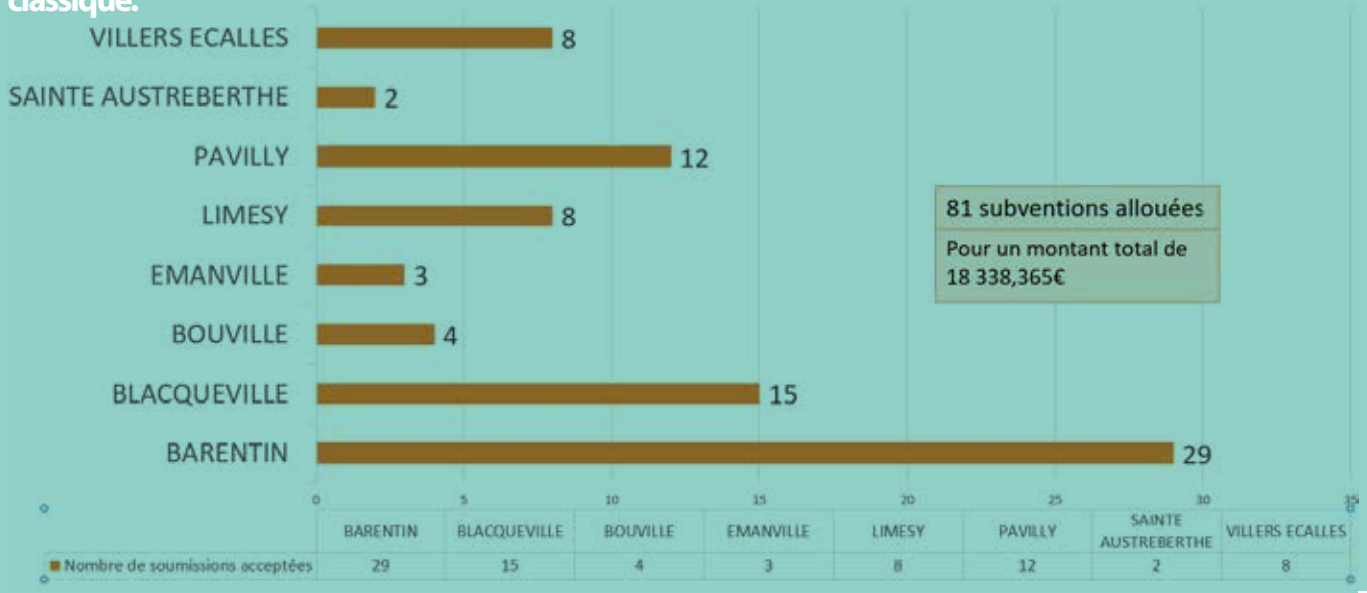


L'édition 2024 de l'opération Mulching a une nouvelle fois été un succès. Pour un lancement de l'opération au 2 avril 2024, réception de 62 demandes de subventions, dont 11 refusées pour achat du robot avant la date du lancement de l'opération.
Les 51 subventions accordées font atteindre le montant de 9 980,03 € pour un budget voté de 10 000€.

Lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2024, a été voté en délibération, un montant de 5 000€ TTC de subventions supplémentaires. Sur 31 soumissions de formulaires, 17 subventions ont été distribuées pour une valeur de 4 948,50€.
Après analyse et refus d'un dossier, 13 soumissions ont donc été placées sur liste d'attente.

Lors du Conseil Communautaire du 7 octobre 2024, a été voté en délibération, un montant de 3 800€ de subventions supplémentaires afin de répondre à la demande.

Au total, 81 subventions allouées en 2024 pour réduire les déchets verts à la source grâce à l'acquisition d'un robot tondeur, une tondeuse mulching ou un kit à adapter sur une tondeuse classique.



OPÉRATION CAUX'COTTES 2024 5ÈME ÉDITION









Le 25 mars 2024 a été lancée l'opération Caux'Cottes 2024 qui s'est clôturée le 16 avril 2024, soit 3 semaines après le lancement de l'opération et 2 semaines avant sa clôture programmée.

150 participations recensées, parmi elles :

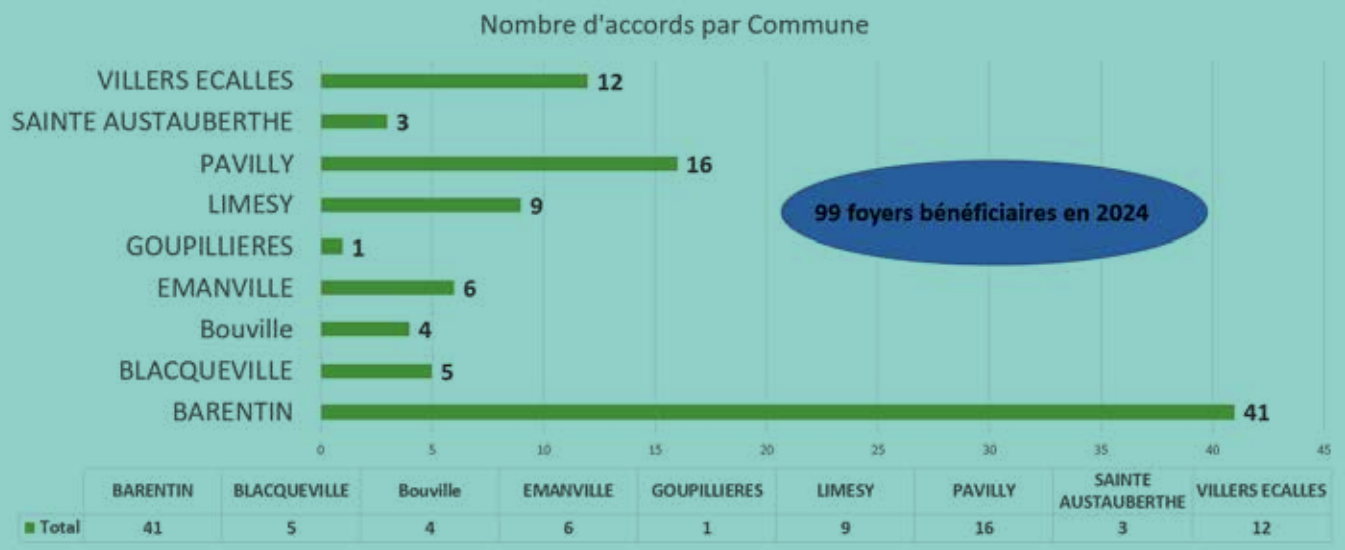
29 refusées pour possession actuelle de poules

17 refusées pour foyer en dehors de Caux-Austreberthe

7 refusées pour participations antérieures recensées

100 demandes acceptées.





	BARENTIN	BLACQUEVILLE	Bouville	EMANVILLE	GOUPILLIERES	LIMESY	PAVILLY	SAINTE AUSTAUBERTHE	VILLERS ECALLES
Total	41	5	4	6	1	9	16	3	12

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DU 16 AU 24 NOVEMBRE 2024

L'occasion pour Caux-Austreberthe de renouveler son engagement pour un territoire vertueux en matière de réduction des déchets et du gaspillage alimentaire !

Un programme de sensibilisation sur l'ensemble du territoire

Des événements à destination de tous ; écoles, familles de la Communauté de communes…

Une thématique principale : mieux manger, moins gaspiller



LUNDI 18 NOVEMBRE MATIN

Atelier créatif et sensibilisation au tri des déchets à l'école maternelle de Sainte-Austreberthe !

Les 26 élèves de la classe de petite et moyenne section de l'école maternelle des Genêts de Sainte-Austreberthe ont participé à un atelier original animé par Lucéro Mariani

Animation en 2 temps :

- Récit d'un conte sur la conception d'un déchet
- Atelier créatif : les enfants ont réalisé les personnages principaux à partir soit d'aquarelle végétale (à base de chou rouge et betterave), soit des collages de papiers et tissus de récupération ou soit avec des crayons de couleurs

Les enfants ont été sensibilisés au fait de réparer plutôt que de jeter

Ils ont aussi pu s'amuser avec des animations secondes mains







LUNDI 18 NOVEMBRE APRÈS-MIDI

Atelier cosmétiques maison à l'Ehpad de Barentin !

Les résidents de l'Ehpad de Barentin ont eu l'opportunité de participer à un atelier cosmétique maison animée par Lucéro Mariani. Ensemble, ils ont réalisé une crème hydratante et un déodorant solide.

Objectif de l'action :

Sensibiliser à l'intérêt de fabriquer et d'utiliser des produits cosmétiques fait maison

Montrer la simplicité et la rapidité de réaliser des produits naturels pour prendre soin de soi au quotidien

- Crème hydratante : eau florale (hydrolat) + huile essentielle + cire émulsifiante + huile de noisette/avocat + conservateur extrait de pépins de pamplemousse
- Déodorant : huile de noix de coco + bicarbonate de soude alimentaire + fécule de maïs + cire







MERCREDI 20 NOVEMBRE

Défi famille : J'aime manger, pas gaspiller !

Du 7 au 20 novembre, 3 familles de la Communauté de Communes ont relevé le défi de réduire leur gaspillage alimentaire et leurs déchets dans le cadre de la SERD 2024 !

Pour les aiguiller, chaque famille a reçu une liste d'actions du quotidien à réaliser. Des actions qui ont leur effet si elles sont intégrées dans notre vie courante. Les familles ayant effectué la moitié des actions ont reçu un bon cadeau à La Ruche qui dit Oui, un site web qui met en avant les producteurs locaux !

Objectifs du défi :

- Sensibiliser au gaspillage alimentaire et aux gestes éco-responsables
- Encourager des pratiques plus vertueuses pour l'environnement
- Montrer que les petits gestes quotidiens ont un grand impact !









JEUDI 21 NOVEMBRE

Atelier créatif et sensibilisation à une alimentation saine et durable au marché de Pavilly !

Sur le marché de Pavilly un stand de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable ainsi que les courses sans plastique animé par Lucéro Mariani

- Au programme : discussion avec un atelier créatif pour réaliser son propre bol du Bouddha (repas composé de légumineuse, céréales, légumes, protéines, sauce)
- Vingtaine de personnes accueillies au stand pour discuter de l'importance de bien choisir ce que l'on mange. Les biens-faits des légumineuses (pois cassés, haricot blanc, pois chiche...), des céréales (épeautre, seigle, quinoa...) et des légumes de saison (potimarron, poireaux, chou rouge…) pour notre santé
- Ce fut également le moment de parler des produits faits maison, qui sont rapides à réaliser, peu onéreux et tout aussi efficace (lessive au savon de Marseille, gel WC, déodorant au bicarbonate…)

Les objectifs :

- Sensibiliser les familles à l'importance mieux manger, de l'alimentation saine et durable pour des impacts économiques, sociaux et environnementaux
- Aborder les intérêts de la réduction du plastique dans nos courses et dans notre quotidien



JEUDI 21 NOVEMBRE

Le camion benne débarque temps d'un après-midi à l'école primaire de Bouville !

Le vendredi 22 novembre, les élèves de CM1/CM2 de l'école primaire de Bouville ont découvert le fonctionnement du camion-benne ainsi que la gestion des déchets au sein de la Communauté de communes Caux Austreberthe!

- Découverte de la cabine, des manettes de commande
- Interrogation sur la taille du camion ainsi que les différentes parties
- Manipulation des bacs par chacun des enfants

Objectifs de cette rencontre :

- Sensibiliser les enfants au tri des déchets et à l'importance de leur gestion au quotidien
- Faire découvrir le métier de chauffeur/ripeur, avec une vraie immersion : monter dans la cabine, lever un bac de poubelle…
- Une belle occasion d'apprendre en s'amusant, tout en comprenant mieux le travail des agents de la propreté !











TOUTE LA SEMAINE

Le défi Assiettes Vides !

D'après l'ADEME, en moyenne 120g de nourriture par personne et par repas finissent à la poubelle au sein de la restauration collective.

Du 18 au 22 novembre, les établissements scolaires volontaires de la Communauté de communes Caux Austreberthe participent au Défi Assiettes Vides, dispositif lancé par Régal Normandie.

Les objectifs :

- Evaluer l'ampleur du gaspillage
- Sensibiliser les élèves et le personnel à la réduction des déchets



Pour le lycée Thomas Corneille, les résultats sont les suivants :

Lundi : 43,57g/personne Mardi : 43,55g/personne Mercredi : 36,99g/personne

Moyenne : 41,37g/personne

PESÉES SIMPLES EN CUISINE				
Nom établissement :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Nombre de repas préparés	1400	1400	750	
Nombre de convives effectifs	1376	1286	695	
Déchets de PREPARATION des aliments préparés en kg (épluchures, déchets d'aliments non comestibles)				
Epluchures, déchets alimentaires non comestibles dont os, etc... en Kg	2,2	2,6	1,3	
Nourritures non servies et jetées en kg (sur-plus cuisine)				
Pain jeté non servi	1,180	1,6kg	1,080kg	
Nourritures non servies (hors pain)	14,760	36,120	25,700	
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, gras ...)	-	-	-	
Total gaspillage cuisine kg	18,204	40,32	28,08	
Gaspillage cuisine g/repas/pers	0,013kg	0,031kg	0,040gr	

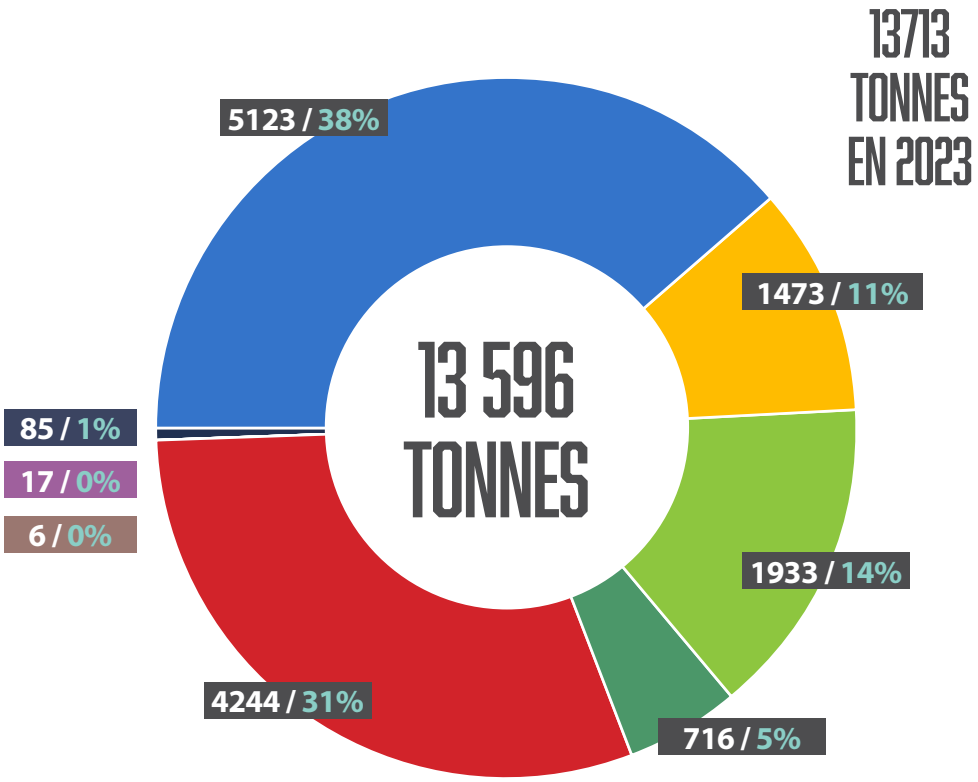
PESÉES SIMPLES DU RETOUR ASSIETTE				
Nom établissement :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Nombre de convives effectif	1376	1286	695	
Nourritures servies dans les assiettes non consommées et jetées en kg				
Pain				
Nourritures non consommées (hors pain)	41,760	19,890	7,426	
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, gras ...)				
Total gaspillage assiette kg				
Gaspillage assiette g/repas/pers	0,025	0,015	0,011	



LES DÉCHETS EN TOTALITÉ

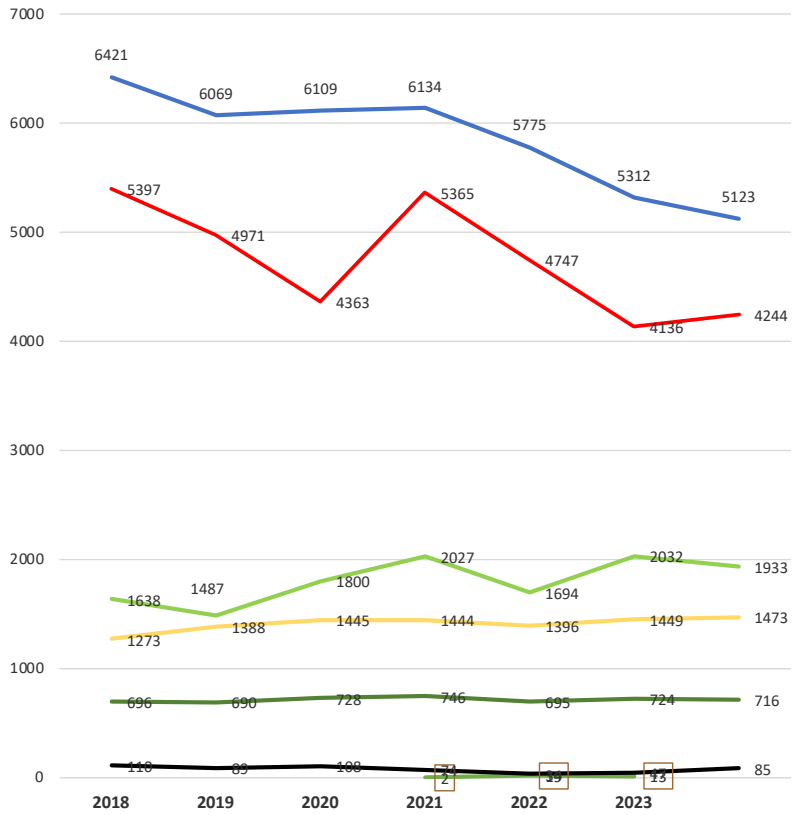
QUELQUE CHIFFRES

Flux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution entre 2018 et 2024
Ordures ménagères résiduelles	6421	6069	6109	6134	5775	5312	5123	-20,21 %
Multimatériaux	1273	1388	1445	1444	1396	1449	1473	15,68 %
Déchets verts en porte-à-porte	1638	1487	1800	2027	1694	2032	1933	17,99 %
Verre	696	690	728	746	695	724	716	2,87 %
Déchèterie	5397	4971	4363	5365	4738	4127	4244	-21,36 %
Biodéchets dans les établissements scolaires primaires	-	-	-	2	19	13	17	
Biodéchets en points d'apports volontaire	-	-	-	-	-	9	6	
Déchets des services techniques municipaux	110	89	108	74	34	47	85	-22,62 %
TOTAL GLOBAL DES DECHETS CAUX-AUSTREBERTHE	**15535**	**14694**	**14553**	**15792**	**14351**	**13713**	**13596**	**-12,48 %**



LES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024

- Ordures ménagères résiduelles
- Multimatériaux
- Déchets verts en porte-à-porte
- Verre

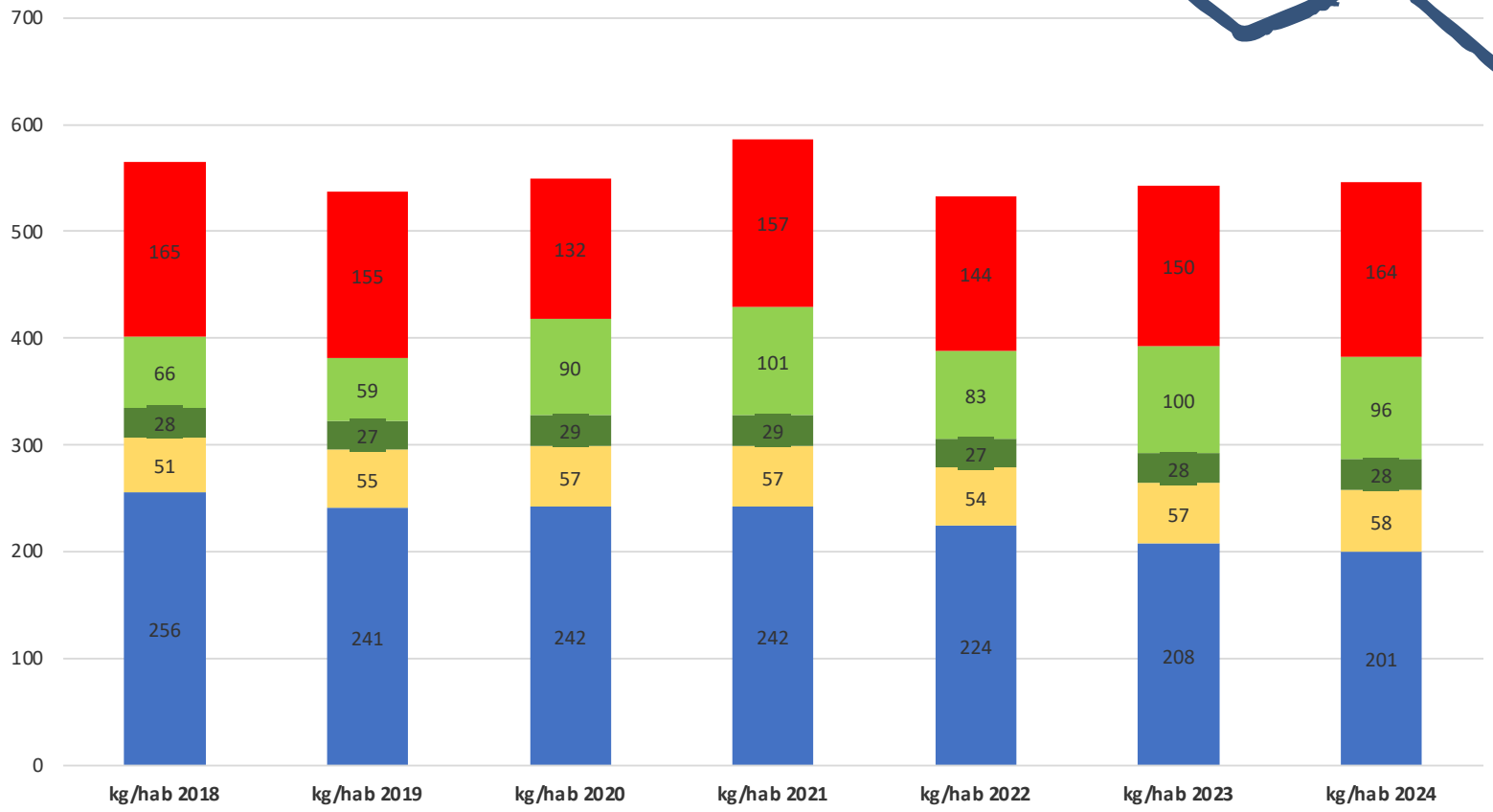


ÉVOLUTION DES TONNAGES DES FLUX ENTRE 2018 ET 2024

- Déchèterie
- Biodéchets dans les établissements scolaires primaires
- Déchets en points d'apports volontaire
- Déchets des services techniques municipaux

LES DÉCHETS EN TOTALITÉ
QUELQUE CHIFFRES

PRODUCTION DE DÉCHETS : ÉVOLUTION DES RATIOS/AN/ HABITANTS ENTRE 2018 ET 2024



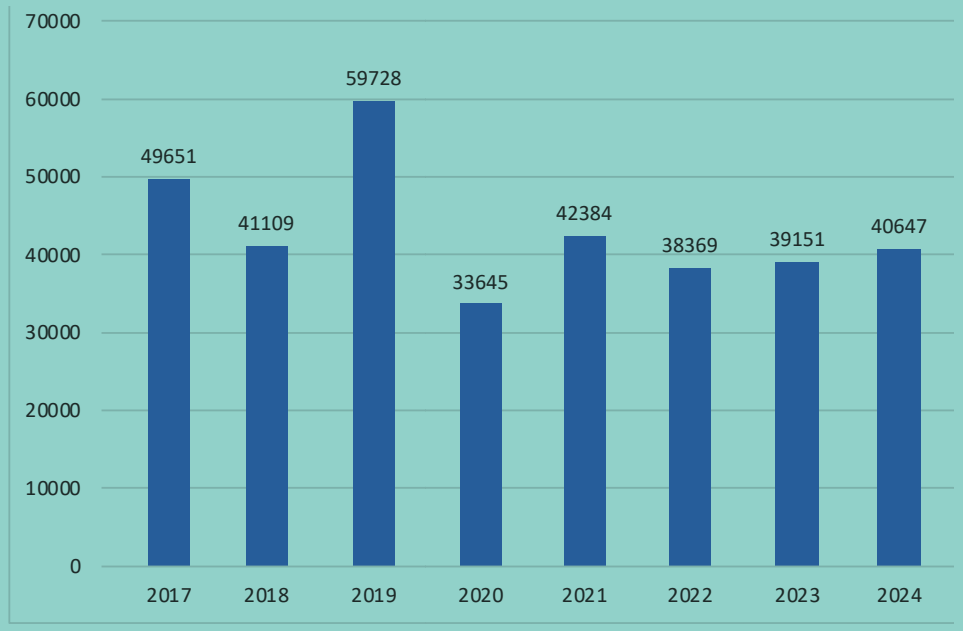
TOTAL	566	537	550	586	533	543	546

OMR | Multimatériaux | Déchets verts en porte-à-porte | Verre | Déchèterie

LA DÉCHÈTERIE DE VILLERS-ÉCALLES



NOMBRE DE PASSAGES À LA DÉCHETERIE ENTRE 2017 ET 2024



Admis


Déchets verts (tonte & taille d'arbres)


Encombrants incinérables (bois, plastique...)


Encombrants non-incinérables (Matelas, placo-plâtre)


Ferraille

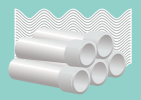

Gravats (dépôt avec présence du gardien)


Cartons


Verre


Piles


Huile de vidange


Amiante (prendre rendez-vous avec la déchetterie)


Déchets diffus spécifiques*



Équipements électriques


Mobilier


Textile


Cartouches usagées d'imprimantes


Pneus de voitures (limité à 4/an)

Interdits


Déchets industriels


Activités de soins Médicaments


Déchets dangereux**


Déchets putrescibles***

* Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) : peintures, vernis, colles, solvants et hydrocarbures, aérosols, produits chimiques dangereux, acides et bases, tubes fluorescents, produits phytosanitaires, comburants solides, batterie, huile végétale, radiographies, produits laboratoire, produits non-identifiés, outillage de peinture, flacon protoxyde d'azode, filtres à huile, bouteille de gaz, emballages vides souillés, exctinteurs.

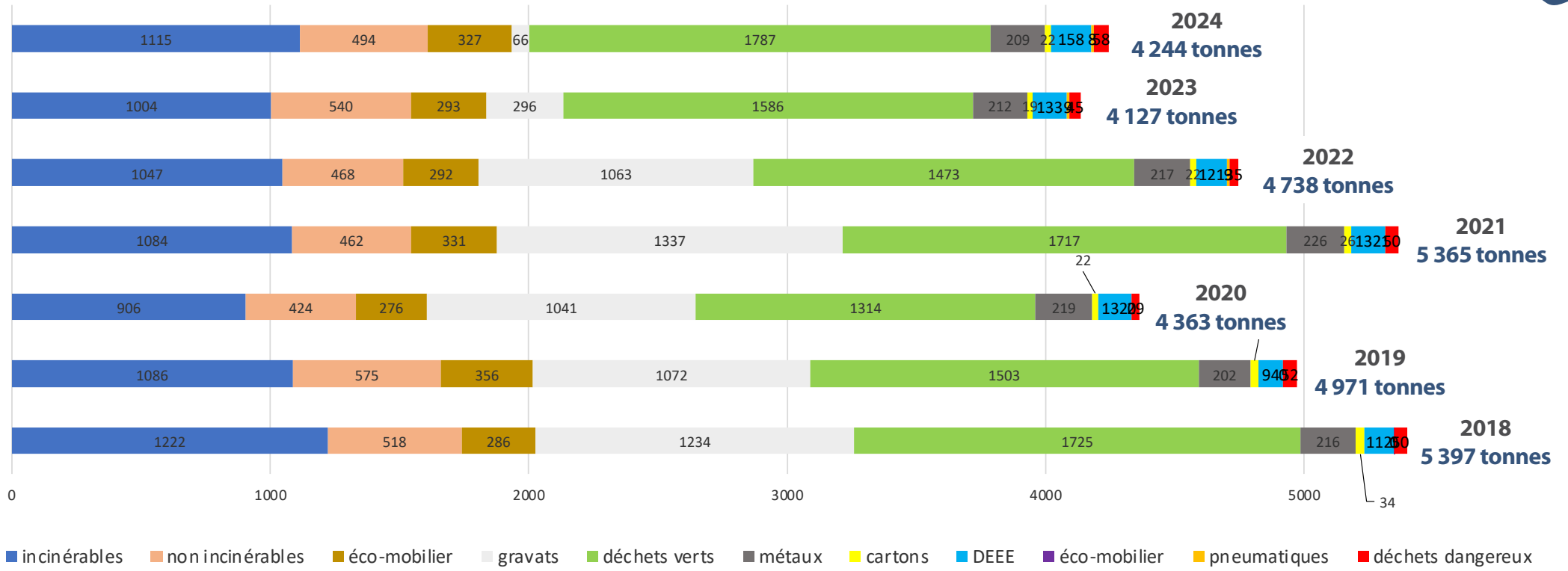
** Déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et l'environnement : inflammables / toxiques / corrosifs / explosif autre que les DDS.

*** Déchets susceptibles de se dégrader spontanément dès leur production, autre que coupe de jardin, taille de bois et branchage. Exemples : déchets de légumes ou de fruits, déchets de viande...

LES TONNAGES EN DÉCHÈTERIE

QUELQUES CHIFFRES

ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHETTERIE ENTRE 2018 ET 2024



Entre 2023 et 2024, les tonnages réceptionnés en déchèterie ont augmenté de 108 tonnes, tous déchets confondus, soit une augmentation de 2,61% générée par certains flux (incinérables, mobilier, déchets verts, D3E, déchets dangereux)

LA RECYCLERIE
LE MAILLON NORMAND

La Recyclerie Le Maillon Normand à Barentin, portée par la Croix-Rouge Insertion, est un lieu solidaire dédié au réemploi et à l'économie circulaire. Sur 1 700 m², elle propose meubles, vêtements, électroménager et objets de seconde main, tout en accompagnant chaque année plus de 60 personnes en insertion professionnelle.

En 2023, il a accueilli 65 personnes en parcours d'emploi, parmi lesquelles 71 % bénéficiaient du RSA, 48 % étaient des femmes et 5 % des travailleurs handicapés.

Un caisson dédié au maillon Normand est présent à la déchèterie de Villers-Ecalles pour que les usagers puissent y déposer directement tous les objets en bon état.

8,522 tonnes d'objets récupérés en déchèterie de Villers-Ecalles par le Maillon Normand en 2024





Les objets admis (en bon état)



Meubles (canapés, armoires, fauteuils..)



Équipements électriques et électroniques



Vaisselle & ustensiles de cuisine



Textiles, linge, chaussures, bagages



Outils de jardinage



Outils de bricolage



Vélos



Mobilier de jardin



Livres



Jouets



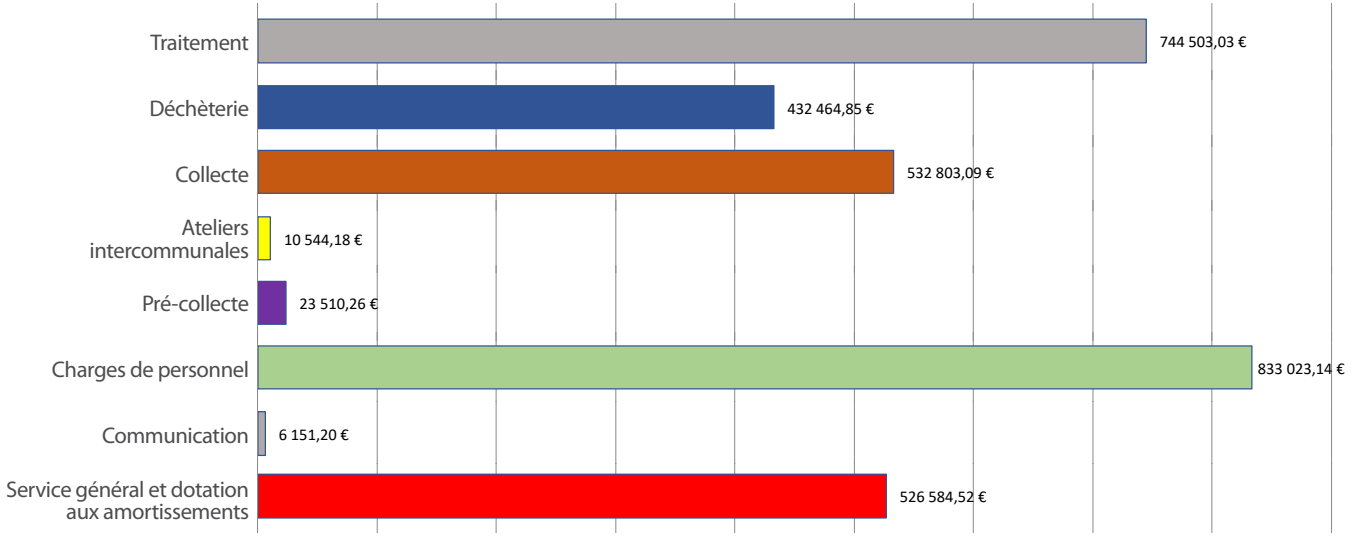
LES COÛTS

LES CHIFFRES CLÉS (EN € TTC)

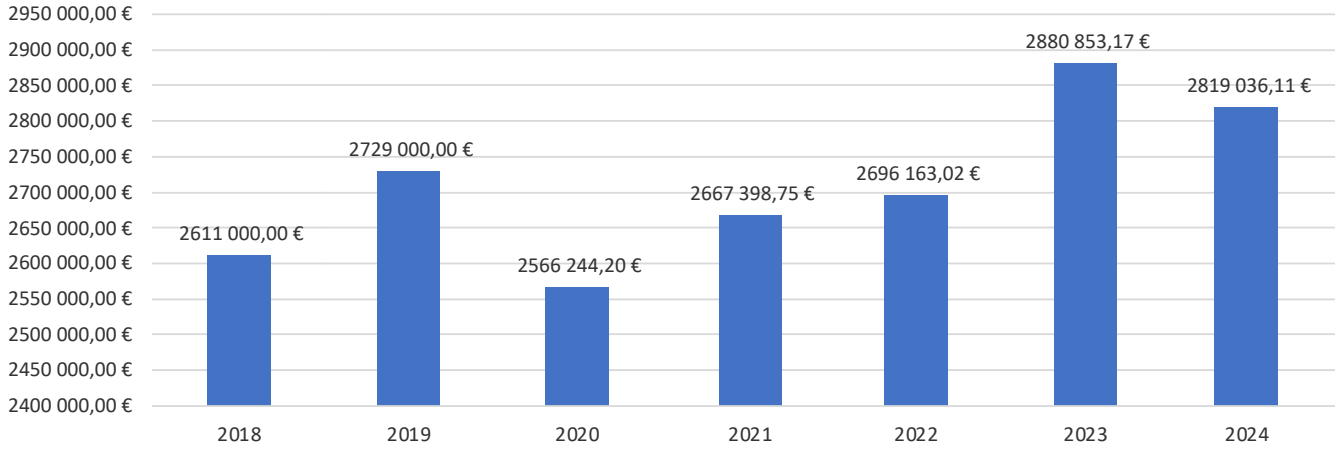
Le SMEDAR ne facture pas le tri à la collectivité, il se rémunère avec les recettes perçues grâce à la vente de matériaux, les soutiens, etc. Ainsi, la collectivité n'a pas connaissance du coût du tri, ni des recettes réelles

Les dépenses du service déchets sont financées par un budget annexe au budget général depuis 2020; une nouveauté depuis juillet 2024: les professionnels publics et privés désireux et pouvant être collectés géographiquement par le service public doivent s'acquitter d'une redevance spéciale pour les coûts liés à la collecte des ordures ménagères et déchets ménagers recyclables

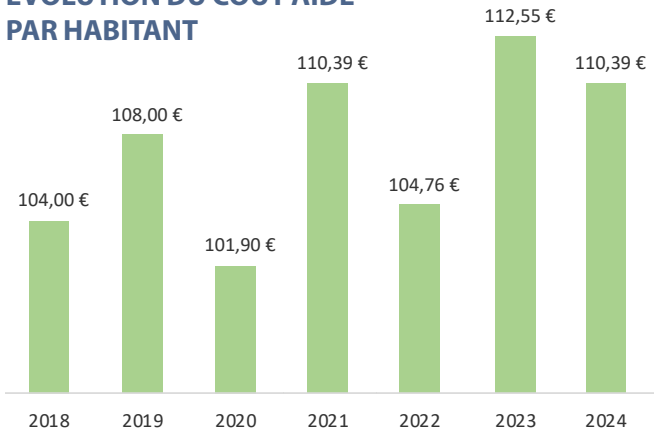
3 109 584,27 €



ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ



ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR HABITANT



LES COÛTS EN DÉTAILS...

DÉTAILS DES COÛTS DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DÉCHETS

Flux	Montant TTC	Coût TTC/ habitant
Ordures ménagères résiduelles	631 527,84 €	24,7 €
Déchèterie de Villers-Ecalles traitement/ transport	399 581,22 €	15,6 €
Déchets verts Barentin, Pavilly, Limésy	76 562,81 €	3,0 €
Services techniques municipaux	7 678,42 €	0,3 €
Traitement des déchets alimentaires dans les établissements scolaires	1 841,73 €	0,1 €
Total des coûts de traitement	**1 117 192,02 €**	**43,68 €**

Coût aidé 2024 TTC	Coût aidé 2024 TTC/hab
2 819 036,11 €	110,39 €

LES CHARGES	Montant TTC	Coût TTC/ habitant
charges à caractère général	526 584,52 €	20,62 €
communication	6 151,20 €	0,24 €
charges de structure	833 023,14 €	32,62 €
pré-collecte	23 510,26 €	0,92 €
ateliers intercommunaux	10 544,18 €	0,41 €
collecte	532 803,09 €	20,86 €
déchèterie	432 464,85 €	16,94 €
traitement	744 503,03 €	29,09 €
Total charges TTC	**3 109 584,27 €**	**121,70 €**

Population 2023 : 25 597 / Population 2024 : 25 536
Baisse de 61 habitants, soit -0,24%

LES PRODUITS	Montant	Recette en €/ habitant
reversement des filières D3E, déchets métalliques, éco-mobilier, DDS	59 957,16 €	2,35 €
autres produits	46 836,67 €	1,83 €
subventions de fonctionnement	6 463,00 €	0,25 €
FCTVA de fonctionnement	98,93 €	0,00 €
redevance spéciale des professionnels collectés par le service public	141 759,32 €	5,55 €
amortissements de subventions de la section d'investissement	35 433,08 €	1,39 €
Total produits	**290 548,16 €**	**11,38 €**

LES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES EN 2023

Prestation	prestataire	Montant TTC	coût en € TTC/ habitant	Fin du marché
collecte des déchets verts Barentin, Pavilly, Limésy	VEOLIA PROPRETE	222 909,24 €	11,0 €	01/04/2026
collecte du verre	VEOLIA PROPRETE	30 592,89 €	1,2 €	03/01/2026
collecte du carton	APCAR	3 000,00 €	0,1 €	31/12/2024
collecte des déchets alimentaires dans les établissements scolaires	ALCHIMISTES	27 897,60 €	1,1 €	31/12/2024

CONTENEURS & COMPOSTEURS

QUELQUE CHIFFRES

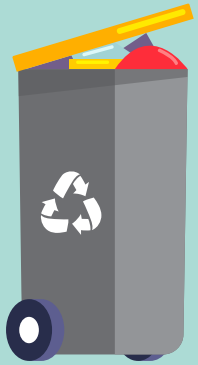


KILOMETRES PARCOURUS

COMPOSTEURS

Communes	Composteurs 210L	400L	600L	900L	Total par commune
Barentin	319	148	0	1	**468**
Pavilly	373	99	0	0	**472**
Sainte Austreberthe	1	0	0	0	**1**
Limésy	2	4	2	0	**8**
Goupillières	0	1	0	0	**1**
Emanville	1	0	0	0	**1**
Bouville	1	3	1	0	**5**
Blacqueville	0	0	1	0	**1**
Villers-Ecalles	1	5	1	0	**7**
Total par capacité	**698**	**260**	**5**	**1**	**964**
Total par capacité hors dotation collecte bimensuelle	**21**	**19**	**5**	**1**	**46**

7 CAMIONS (DONT 2 ANCIENS ET 1 NEUF LIVRÉ FIN 2024) BI-COMPARTIMENTÉS EN 2024
62 522 KMS PARCOURUS



1 736 NOUVEAUX BACS EN 2024 DONT 664 À COUVERCLE JAUNE DOTÉS SUR LES QUARTIERS DES COMMUNES DE BARENTIN ET PAVILLY POUR ADAPTER LA CAPACITÉ À LA MODIFICATION DE FRÉQUENCE DE COLLECTE BIMENSUELLE

964 COMPOSTEURS DOTÉS EN 2024

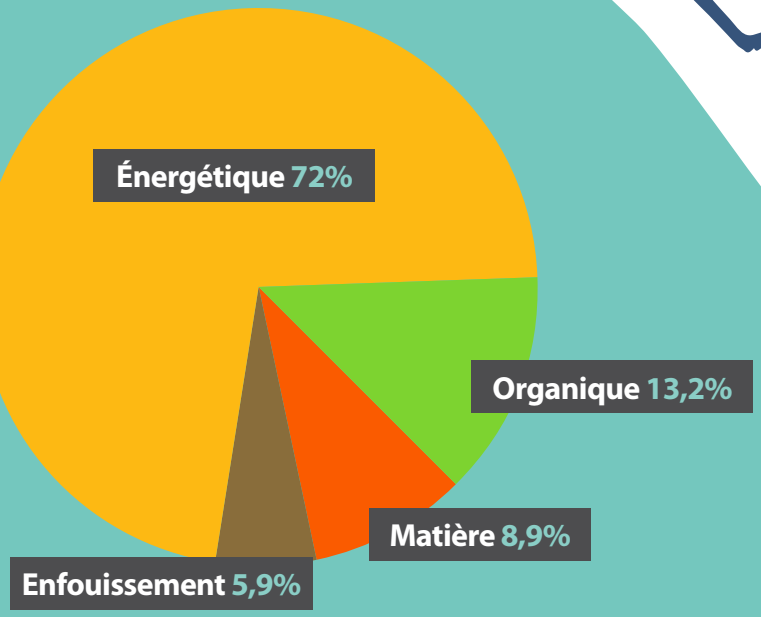
CONTENEURS / MOTIFS DES DEMANDES

Communes	Dotation collecte bimensuelle	Nouvelle construction / 1ère demande	Bac cassé lors de la collecte	Bac cassé suite à l'usure	Bac incendié	Bac disparu	Changement de capacité	Total par commune	en pourcentage
Barentin	269	206	126	265	2	0	112	**980**	**56**
Pavilly	395	93	27	19	4	0	69	**607**	**35**
Sainte Austreberthe		12	2	0	0	0	8	**22**	**1**
Limésy		18	1	5	0	0	8	**32**	**2**
Goupillières		2	0	2	0	0	1	**5**	**0**
Emanville		11	1	0	0	0	11	**23**	**1**
Bouville		12	1	1	0	0	5	**19**	**1**
Blacqueville		5	4	1	0	0	8	**18**	**1**
Villers-Ecalles		16	4	5	0	0	5	**30**	**2**
Total par commune	**664**	**375**	**166**	**298**	**6**	**0**	**227**	**1736**	**100**

LE TRAITEMENT

CHIFFRES CLÉS

RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR MODE DE VALORISATION

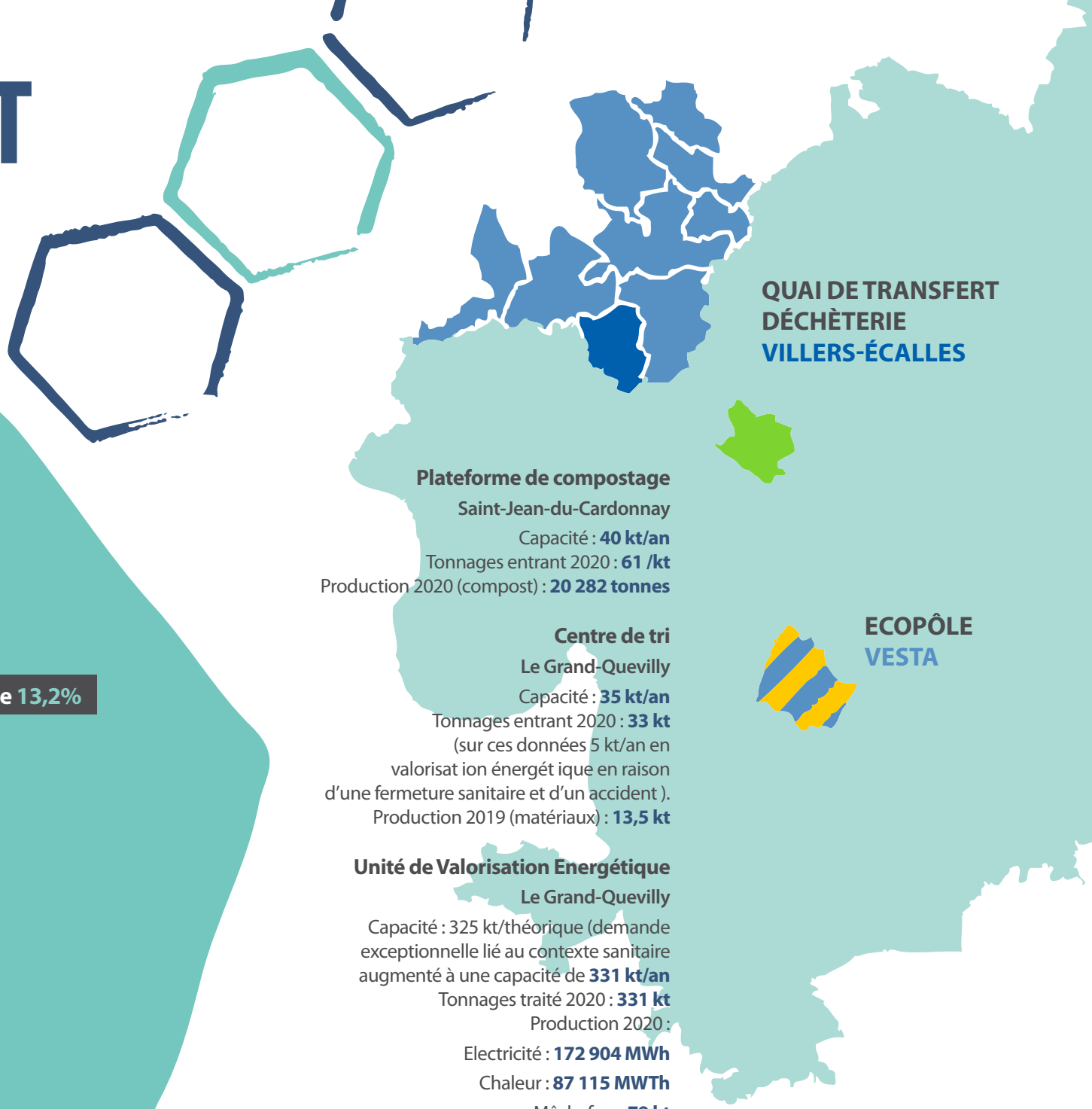


90 INDICES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ENFOUIS (BASE 2006-2020)

TAUX DE REFUS DE TRI

21,9% à l'échelle du SMEDAR

17,81% à l'échelle du territoire



QUAI DE TRANSFERT DÉCHÈTERIE
VILLERS-ÉCALLES

Plateforme de compostage
Saint-Jean-du-Cardonnay
Capacité : **40 kt/an**
Tonnages entrant 2020 : **61 /kt**
Production 2020 (compost) : **20 282 tonnes**

Centre de tri
Le Grand-Quevilly
Capacité : **35 kt/an**
Tonnages entrant 2020 : **33 kt**
(sur ces données 5 kt/an en valorisat ion énergét ique en raison d'une fermeture sanitaire et d'un accident).
Production 2019 (matériaux) : **13,5 kt**

Unité de Valorisation Energétique
Le Grand-Quevilly
Capacité : 325 kt/théorique (demande exceptionnelle lié au contexte sanitaire augmenté à une capacité de **331 kt/an**
Tonnages traité 2020 : **331 kt**
Production 2020 :
Electricité : **172 904 MWh**
Chaleur : **87 115 MWTh**
Mâchefers : **79 kt**

ECOPÔLE
VESTA

LE TRAITEMENT

LES MODES DE VALORISATION DES FLUX

L'indice de réduction des déchets enfouis est défini comme le rapport entre les tonnages enfouis en 2010 et les tonnages enfouis en 2019, multiplié par 100. Ainsi, un indice de 51 indique que seuls 51 % des tonnages enfouis en 2010 sont toujours enfouis en 2019. Cette bonne évolution s'explique par le tri de la benne non-incinérable et la mise en place de la benne mobilier, qui permettent de détourner une part croissante des encombrants de l'enfouissement.

FLUX	TRANSFERT	INSTALLATION DE TRAITEMENT /REPRENEUR	MODE DE VALORISATION
Ordures ménagères résiduelles	Villers-Ecalles	Unité de Valorisation Energétique / SMEDAR	Energétique
Multi-matériaux	Villers-Ecalles	Centre de tri / SMEDAR	Matière
Verre			Matière
Déchets verts		Plate-forme de compostage / SMEDAR	Organique
Encombrants	Déchèterie (Villers-Ecalles)		
DÉCHÈTERIES			
Incinérables		Unité de Valorisation Energétique / SMEDAR	Energétique
Non-incinérables		Centre de tri / SMEDAR	Matière / Energétique /Enfouissement
Mobilier		Eco-Mobilier	Matière
Gravats		CEMEX (Oissel)	Enfouissement
Déchets verts		Plate-forme de compostage / SMEDAR	Organique
Métaux		Gardet et De Bezenac (Petit Quevilly)	Matière
Cartons		Centre de tri / SMEDAR	Matière
D3E		IPODEC (PetitQuevilly)	Matière
Batteries		Triadis (Rouen)	Matière
Piles		COREPILE	Matière
DDS		Triadis (Rouen)	Energétique
Amiante		IKOS Environnement	Enfouissement
Huiles		Eco-Huile (Lillebonne)	Matière (Régénération)



88,5 km²

9 communes

4 espaces dédiés à l'activité économique

environ 8000 emplois

25 536 habitants

5635 hectares de terres agricoles (environ 80 exploitants)

103, Allée des Vergers
76360 Barentin
02 32 94 92 15
www.cccauxaustreberthe.fr